

AVIS 16/04

ANNEXE 2 : REPERES ET LISTES DE GARES ET PANG A RENOVER PRIORITAIREMENT

Repères budgétaires pour la rénovation de gares et PANG

Le Comité soutient la mise en œuvre d'un principe d'équité en ce qui concerne la rénovation des gares et points d'arrêt. Celui-ci consiste en l'adoption de budgets forfaitaires réalistes de rénovation, pour chaque catégorie de gares et points d'arrêt. Ces budgets constituent bien entendu des moyennes. A titre indicatif, des budgets forfaitaires, repris dans le tableau ci-dessous, ont été établis par le bureau Tritel, en 2012, dans le cadre du Plan de développement de la desserte ferroviaire en Wallonie afin que « le rapport entre l'investissement et le nombre d'usagers concernés soit à peu près constant pour chaque catégorie d'arrêt »¹.

Catégorie	Nombre de gares concernées	Nombre d'usagers concernés [montées voyageur 2009]	Investissement forfaitaire moyen par gare [M€]	Investissement total par catégorie [M€]	Investissement moyen par usager [€ / montée voyageur]	
1	Montées supérieures à 2.000 voy./jour	27	153.804	16,9	456,3	2.967
				Sur base du tableau sur les grandes gares (investissements programmés et à programmer pour le Groupe SNCB)		
2	Montées comprises entre 1.000 et 2.000 voy./jour	18	25.018	4	72	2.878
3	Montées comprises entre 500 et 1.000 voy./jour	19	12.334	2	38	3.081
4	Montées comprises entre 250 et 500 voy./jour	39	14.490	1,2	46,8	3.230
5	Montées inférieures à 250 voy./jour	159	19.078	0,4	63,6	3.334

Le Comité retient de ce tableau l'investissement moyen par usager (€/montée voyageur), qui oscille entre 2900 et 3400 €₂₀₁₂ environ, comme un ordre de grandeur pouvant utilement orienter la décision publique dans le cadre du PPI 2016-2020.

Précisons que ces investissements incluent les rénovations suivantes :

- rehaussement des quais
- amélioration et sécurisation des accès
- équipements et dispositifs d'information

Liste des gares et points d'arrêt non gardés à rénover prioritairement

Le Comité considère prioritaire la finalisation des travaux en cours (Gand-Saint-Pierre, Malines, Vilvoorde, Verviers, etc.).

En outre, il insiste sur la rénovation (partielle ou globale, selon les cas) des gares suivantes, en privilégiant l'amélioration de la fonctionnalité du lieu (notamment le rehaussement ou la rénovation des quais et l'accès à ceux-ci) plutôt que de construire un nouveau projet :

- Binche
- Bruxelles Midi

¹ TRITEL, *Plan de développement de la desserte ferroviaire en Wallonie*, mars 2012, p. 113.

- Bruxelles Nord
- Courtrai
- Denderleeuw
- Dendermonde
- Hasselt
- Herentals
- Lier
- Marloie
- Ottignies

Afin de préparer l'intégration de ces gares dans les réseaux S, le Comité souhaite la rénovation des gares et points d'arrêt non gardés suivants (partielle ou globale, selon les cas, notamment le rehaussement ou la rénovation des quais et l'accès à ceux-ci):

- Autour de Bruxelles : Boifort
- Autour d'Anvers : Berchem, Anvers-Sud, Luchtbal
- Autour de Gand : Dampoort
- Autour de Charleroi : Philippeville
- Autour de Liège : Pont-de-Seraing, Liers

A titre informatif et complémentaire, nous vous renvoyons au cadastre des PANG élaboré par Navetteurs.be, qui identifiait en 2013-2014 les besoins prioritaires suivants en Wallonie :

Assesse, Barvaux, Boussu, Ecaussinnes, Faux, Fontaine-Valmont, Forchies, Godinne, Hennuyères, Herseaux, Jemeppe-sur-Meuse, Leval, Marche-en-Famenne, Morlanwelz, Philippeville, Roux, Spa-Géronstère, Thuin.